

GRAND CONCOURS DE RECRUTEMENT

Du 1er janvier 1913 au 31 mars 1913.

ARRÊTÉ DU BUREAU EXECUTIF

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1er janvier et se terminera le 31 mars inclusivement.

DROITS D'ENTREE

Art. 1.—Les droits d'entrée durant ce concours seront ceux fixés par les statuts, art 176. Le droit d'inscription à la caisse centrale des malades (art. 177) sera supprimé.

RECOMPENSES OFFERTES PAR LE BUREAU EXECUTIF

Art. 2.—(1) \$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis durant ce concours.

PRIX D'HONNEUR

2 En outre des \$2.00 mentionnés au paragraphe 1 du présent article, une montre en or aux armes de la Société sera accordée à tout proposeur de 15 membres.

Art. 3.—Pour avoir droit aux prix mentionnés dans ce décret, il faut:

1. Que tout proposeur présente et fasse admettre ses candidats dans le cercle où le bureau de perception auquel il appartient;
2. Que les nouveaux membres admis acquittent deux contributions de la manière et aux temps prescrits par les statuts de la Société.

PRIX DE CERCLES

Art. 4.—(a) Un drapeau en soie aux armes de la Société, sur lequel le nom du cercle sera inscrit en lettres d'or, à tout cercle qui aura fait admettre 25 membres.

(b) Un collier de Président aux cercles qui auront fait admettre 15 membres.

(c) Ne seront comptés pour l'adjudication de ces prix, que les membres qui auront acquitté deux contributions.

(d) Un cercle qui aura mérité un drapeau n'aura pas droit au collier.

CONDITIONS DIVERSES

Art. 5.—Les fondateurs de cercles ou de bureau de perception ne tombent pas sous l'effet du présent arrêté, non plus que les membres agrégés par lettre de sortie.

Art. 6.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la Société ne pourront prendre part au concours. Les cercles et les bureaux de perception qui bénéficieront de leur aide seront, par le fait, hors concours, ainsi que leurs membres, pour tous les nouveaux membres qu'ils recruteront et feront admettre pendant cette période.

Art. 7.—Les cercles et les bureaux de perception devront faire rapport des résultats qu'ils auront obtenus dans ce concours, spécifiant les noms et prénoms des candidats admis, ainsi que les noms des proposeurs; ce rapport devra être transmis à l'Inspecteur en chef avant le 10 avril 1913, à défaut de quoi, ils pourront être déclarés hors concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE POUR RECRUTEMENT DURANT L'ANNEE 1913.

Arrêté du Bureau Exécutif

Pour stimuler le zèle des membres dévoués qui s'efforcent de recruter des membres nou-

veaux et pour récompenser les sacrifices nombreux qu'ils s'imposent pour le progrès de la Société, le Bureau Exécutif, à son assemblée du 3 décembre 1912, a arrêté ce qui suit:

- 1.—Un automobile sera donné comme prix extraordinaire pour le recrutement qui sera fait durant l'année 1913;
- 2.—Cet automobile sera adjugé par le moyen d'un tirage qui aura lieu dans le cours du mois de mars 1914, au Bureau de l'Alliance Nationale, 57 Avenue Viger, Montréal;
- 3.—Prendront part à ce tirage, les proposeurs de tous les membres admis durant l'année 1913, pourvu toutefois que ces membres aient acquitté au moins 3 contributions mensuelles au temps fixé par les statuts et que les dits proposeurs soient membres en règle au moment du tirage.

Les organisateurs et les recruteurs rémunérés par la Société ne pourront participer à ce tirage.

4.—Le gagnant de l'automobile sera le proposeur du membre dont le numéro d'examen correspondra au numéro qui sera tiré au sort;

5.—Si le numéro choisi correspondait à l'examen d'un membre non admis ou à celui d'un membre dont le proposeur ne serait pas qualifié à participer au tirage, ce tirage sera recommencé jusqu'à adjudication à un membre dûment qualifié;

6.—Ce prix extraordinaire est accordé sans préjudice aux autres prix qui pourront être gagnés dans les concours qui seront institués durant l'année 1913.

G. MONET,
Séc. Gén.

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE LAFONTAINE No 205.

Il y a quelques jours, avait lieu à la Pointe St-Charles, une jolie soirée donnée par le Cercle Lafontaine, No 205 de l'Alliance Nationale.

Le Bureau Exécutif de cette Société était représenté par son 2nd Vice-Président Général, M. Duquette; son Secrétaire Général, M. Georges Monet et l'un de ses directeurs, M. le notaire L. O. Dauray.

Après un bref et pratique discours de M. Duquette, sur la mutualité bien comprise, suivit le magnifique programme choisi pour la circonstance, lequel fut des mieux exécutés:

No 1, vue sensationnelle; No 2, sélection de violon par les 5 soeurs Lachapelle; No 3, sélection de gramophone, par le Dr E. Lemieux; No 4, vue animée; No 5, Déclaration, par M. L. N. Riendeau; No 6, Noël d'Irlande, par M. Albert Barry, ténor; No 7, Portraits des officiers du Cercle Lafontaine et de quelques officiers du Bureau Exécutif; No 8, la Sérénade des Anges, par la famille Lalonde; No 9, Fleurs Fanées (de Murille), par M. E. Robert, bariton; No 10, sélection de violon; No 11, La Châtaillieuse, chanson comique, par J. O. Chartrand; No 12, Jean Noël, par Albert Barry, ténor; No 13, Docteur épatant, chanson comique par M. J. Chartrand; No 14, O Canada, par M. E. Robert, bariton.

CERCLE CONTANT, No 173.

A la salle Walter Patton, rue St-Denis, a eu lieu le euchre annuel du Cercle Contant, No 173, de l'Alliance Nationale, sous la présidence d'hon-

neur de M. Chas. Duquette, deuxième vice-président général et Inspecteur en chef.

Après la partie de cartes, une allocution fut faite par M. Duquette, puis on procéda à la distribution des nombreux et magnifiques prix aux heureux gagnants.

Le programme musical a été exécuté sous la direction de M. J. E. Giguère.

CERCLE PREFONTAINE, No 339.

A une assemblée extraordinaire tenue le 15 novembre sous la présidence de M. Charles Duquette, deuxième vice-président général et Inspecteur en chef, 32 nouveaux membres ont prononcé et signé l'engagement d'honneur des sociétaires et ont reçu leurs certificats, copies de statuts et livrets de reçus. A cette occasion les membres s'étaient rendus en grand nombre pour assister à cette initiation et applaudir au succès du cercle.

Après l'initiation, sur l'invitation des officiers, M. l'Inspecteur en chef adressa la parole, et, dans une brillante allocution, fit l'historique de l'Alliance Nationale en expliquant le but qu'elle poursuit, les moyens qu'elle prend pour y parvenir et les résultats obtenus. Parlant du devoir des membres, il invite les sociétaires à assister régulièrement aux assemblées et à acquitter régulièrement leurs contributions. "Si vous faites ces deux choses, dit M. l'Inspecteur, vous deviendrez plus renseignés sur la Société et vous faciliteriez considérablement l'ouvrage de vos officiers; partant, vous contribuerez à conserver l'entente, à donner satisfaction dans l'administration du cercle et à le faire progresser." Il invite les officiers du cercle à exécuter promptement leurs devoirs, toujours en vue de maintenir l'harmonie et l'entente qui sont indispensables pour le succès des cercles.

Parlant des taux, Monsieur l'Inspecteur fait remarquer aux membres que ce qui garantit la stabilité des taux dans une Société, c'est le capital accumulé. Or, l'Alliance Nationale, dès sa fondation, a adopté une échelle de taux qui lui a permis d'accumuler un fonds de réserve, et elle possède aujourd'hui un capital beaucoup plus considérable que toutes les institutions du genre au pro rata des obligations qu'elle a contractées. Comme c'est le capital accumulé qui garantit les taux, pour cette raison l'Alliance Nationale n'est pas aujourd'hui obligée d'augmenter ses taux de contributions, ou de réduire le montant de ses certificats. C'est là un avantage que possède notre société, et c'est une des raisons pour lesquelles nos compatriotes doivent toujours lui donner la préférence.

M. Duquette a terminé son discours par un appel chaleureux aux membres en les invitant à continuer l'excellent travail que le Cercle Préfontaine a accompli depuis une couple d'années. M. le Dr Cypriot au nom du cercle, remercia ceux qui travaillent au recrutement et proposa un vote de remerciements à Monsieur l'Inspecteur en chef pour avoir bien voulu laisser ses nombreuses occupations pour présider à cette initiation et procurer aux membres du cercle Préfontaine tant de renseignements utiles.

Entre la bride et l'éprou, de toutes choses, la raison.

* * *

Les partis-pris sont le cachot de la volonté elle n'en peut plus sortir.